

Hiver 2020-2021

Numéro 152

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

ÉDITO > PAGE 2

**Bonne
année**

2021



www.saint-aigulin.fr

P.8
DU NOUVEAU
À LA DÉCHETTERIE

P.13
ACHETEZ EN
HAUTE-SAINTONGE

P.15
ASA : QUINZAINE
COMMERCIALE



COMMUNE DE
SAINT-AIGULIN

ÉDITO



chers concitoyennes et concitoyens,

Cette année il n'y a pas eu les vœux du Maire au foyer Municipal, puisque les conditions sanitaires nous obligent encore à prendre nos distances. En revanche, je tenais à vous présenter un retour sur cette année très particulière.

En effet, 2020 a été marqué par l'arrivée du virus dans nos vies et notre quotidien en a été bouleversé. De nombreuses familles ont été touchées et certaines ont eu à pleurer l'un de leurs proches. Nous leur apportons tout notre soutien et nous sommes très attristés de cette perte.

Le confinement est arrivé avec l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul pour éviter toute contamination. Cette période a été très difficile pour chacun d'entre nous. Certaines personnes se sont retrouvées seules, loin des autres, loin de leur travail, loin de toute activité. Le conseil municipal, le CCAS et l'association Entraid'Saint-Aig ont alors tenté de briser tout isolement par le téléphone ou le portage des commissions à domicile.

Je tiens personnellement à remercier toutes nos couturières bénévoles qui ont œuvré de nombreuses semaines, à la confection des masques pour les Saint-Aigulinois.

Les personnes âgées ont particulièrement souffert de ce confinement. Il n'a pas été facile de se couper des relations qui ponctuent leur quotidien et certaines personnes ont été totalement désorientées. Je tiens à souligner le travail exemplaire des équipes de l'EHPAD de Boscamnant-Montguyon qui ont été très présentes auprès des résidents, ainsi que les équipes d'aide à la personne.

“ Cette crise
sanitaire nous
impacte tous **”**

Les mesures sanitaires ne nous ont pas permis, cette année, de nous réunir pour notre traditionnel goûter des Séniors. Néanmoins, vous savez que tout le conseil municipal et moi-même pensons très fort à vous. Nous espérons sincèrement pouvoir vous réunir comme nous le faisons depuis des années, peut-être cet été, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le conseil municipal a mis en place toutes les mesures sanitaires pour que les écoles puissent accueillir les élèves comme le souhaitait le gouvernement. Grâce à la parfaite collaboration avec les équipes pédagogiques, nous avons relevé ce challenge et réussi à accepter l'ensemble des élèves dans les meilleures conditions

de sécurité sanitaires. Nous savons combien le port du masque, mais également les distances à respecter et les changements de rythme scolaire ont été difficiles à suivre par les enfants, les parents, ainsi que les enseignants.

Les entreprises sont touchées par le ralentissement ou l'arrêt de leur activité. Nous avons, bien entendu, une pensée toute particulière pour les commerces de notre commune. Certains ont pu rester ouverts et ont pendant le confinement permis à notre commune d'être un lieu de vie tout en étant un lieu de réapprovisionnement. D'autres, au contraire ont dû fermer pendant de longues semaines. Nous encourageons, bien entendu, tous les habitants à faire leurs achats, dans les commerces de la commune afin de soutenir leurs commerçants. Nous avons aussi une pensée particulière pour les restaurateurs, les plus durement touchés.

Les associations voient également leur activité réduire avec la baisse du nombre d'adhésions, ainsi que l'annulation des manifestations organisées habituellement. Le conseil municipal et moi-même restons vigilants concernant la survie de ces entités.

La crise sanitaire que nous vivons nous impacte tous et je voudrais saluer le courage et le sérieux dont chacun a fait preuve jusqu'à maintenant. Nous savons que les conséquences vont parfois être importantes et qu'il va falloir redoubler encore de patience et de volonté pour refaire surface dans une période plus calme. Alors, je vous souhaite à tous beaucoup d'énergie.

Nous savons que plusieurs vaccins arrivent sur le marché français.

Ainsi, aujourd'hui, nous sommes pleins d'incertitudes et il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter. Néanmoins, nous savons aussi quels gestes nous devons réaliser pour qu'un avenir soit possible pour l'ensemble de la population. Alors, je vous demande au nom de toute la commune de bien respecter les gestes barrière et de bien vous protéger pour offrir un avenir à ceux que vous aimez.

En ce début d'année, je souhaite que nous soyons tous solidaires et que la commune que nous formons tous ensemble soit un lieu de réconfort et d'espoir.

Ainsi, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021, une bonne santé pour vous et vos proches, le retour de vos projets et un avenir heureux.

Et à très vite pour créer tous ensemble de nouveaux souvenirs exceptionnels.

Brigitte QUANTIN
Maire



SOMMAIRE



N°152

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Dany Cellier

Comité de lecture :

Monique Blasquez
Suzanne Dufourcq
Maryse Benoteau
Hélène Legendre
Audrey Mesplede
Claude Garnier

Maquette, mise en page et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Mairie S.A.
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le téléchar-
ger sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : Mars 2021**



4 NOTRE COMMUNE

Résumé du Conseil Municipal :

- Séance du 3 décembre 2020

Bientôt un nouveau centre de secours

Les travaux pour la fibre optique ont commencé

Du nouveau pour accéder à la déchèterie

Borne de recharge rapide pour voiture électrique

Bâche DECI - Programme Petite ville de demain

13 DOSSIER

Dossier : Click and Collect :

Achetez en Haute-Saintonge



15 VIE LOCALE

Solidarité Dronne Lary

ADMR

ASA : Quinzaine commerciale

Un nouveau cabinet d'infirmier

École maternelle

École élémentaire



18 VIE ASSOCIATIVE

ARHSA

Anciens combattants

Inter-association - Comité des fêtes

L'USAS Football Club

Karaté Club - Par Monts et par Vaux

Tennis Club - Amicale des pêcheurs

RDN - Amicale des pompiers



23 **VIE PRATIQUE**

24 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



Séance du 3 décembre 2020

Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif de la Commune, le Budget Annexe des Barails d'Aigulin, le Budget Annexe du Centre-bourg et le Budget Annexe Lotissement les Grands Champs prévoient les recettes et autorisent les dépenses d'un exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour assurer la continuité des engagements et des dépenses, dans l'attente du vote des crédits qui seront affectés lors du Budget Primitif de la Commune 2021, du Budget Annexe les Barails d'Aigulin 2021, du Budget Annexe du Centre-Bourg 2021 et du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs 2021, et conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice sur tous les chapitres d'investissement du budget primitif de la Commune, du budget annexe des Barails d'Aigulin, du budget annexe du Centre Bourg et du budget annexe du Lotissement les Grands Champs.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R. ET AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RÉFECTION DES TOITURES PLACE JULES FERRY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est apparu nécessaire de procéder à la réfection en partie des bâtiments associatifs sis Place Jules Ferry (3^e âge / Banque Alimentaire / Secours catholique / salle associative polyvalente).

En particulier, les toitures sont à reprendre, et l'isolation doit être revue.

Après évaluation, les travaux sont estimés à 101 489,70 € HT, soit 121 787,64 € TTC, toutes options comprises.

Ces travaux, qui présentent un caractère d'urgence, seront inscrits au budget 2021. Afin de préparer ces travaux, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à consulter les entreprises.

Également, afin de financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R., au titre du Patrimoine Communal, à hauteur de 45% du montant HT des travaux, soit une subvention d'un montant de 45 670,36 €, ainsi qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre du Fonds de revitalisation des petites communes, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 35 521,39 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dit que les travaux de réfection des toitures

des salles associatives de la Place Jules Ferry feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021

Mandate Madame le Maire à l'effet de consulter les entreprises

Sollicite une subvention auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., au titre du Patrimoine Communal, à hauteur de 45% du montant HT des travaux, soit une subvention d'un montant de 45 670,36 €

Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre du Fonds de revitalisation des petites communes, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 35 521,39 €

OBJET : AMÉNAGEMENT D'UN PARKING PLACE DE VERDUN : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement global du Centre Bourg, et en particulier suite à la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et au projet en cours de réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir une Maison France Services, il a été décidé de procéder à la création d'un parking, afin d'augmenter le nombre de places de stationnement en Centre Bourg.

Le coût des travaux a été estimé à 76 314,60 € HT (soit 91 577,52 € TTC).

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la réalisation de ces travaux, et d'adresser une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour la réalisation de

Séance du 3 décembre 2020 (suite)

ces travaux, à hauteur de 40 % du montant hors taxe, soit une subvention d'un montant de 30 525,84 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la réalisation d'un parking Place de Verdun, pour un montant estimé à 76 314,60 € HT (soit 91 577,52 € TTC).

Autorise Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente Maritime, à hauteur de 40 % des travaux hors taxe, soit une subvention d'un montant de 30 525,84 €.

OBJET : RÉHABILITATION DE LOGEMENTS POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES ET ATTRIBUTION DES LOTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une Maison France Services, en association avec La Poste. Elle rappelle que la Commune a délégué la Maitrise d'ouvrage à la SEMDAS, qui a procédé à la consultation des entreprises.

Le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet d'un allotissement en 13 lots séparés :

- Lot 1 : Démolitions - Gros œuvre
- Lot 2 : Couverture
- Lot 3 : Ravalement de façade
- Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 5 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 6 : Cloisons - Doublages - Isolation
- Lot 7 : Plafonds décoratif
- Lot 8 : Chape
- Lot 9 : Revêtement de sols
- Lot 10 : Peinture
- Lot 11 : Electricité Courants Forts et Faibles
- Lot 12 : Plomberie sanitaire - Ventilation
- Lot 13 : Détermitage

Lot 1 : Démolitions - Gros œuvre :
Entreprise JL GOLFIER pour un montant de 59 536,30 € HT

Lot 2 : Couverture :
Entreprise OLIVIER pour un montant de

14 557,60 € HT

Lot 3 : Ravalement de façade :

Entreprise BALOUT Fils pour un montant de 21 240,00 € HT, dont 23 586,00 € HT pour l'offre de base et une moins-value de 2 346,00 € HT pour la PSE « enduit de ravalement sur les façades moellons finition à pierre vue »

Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium :

Entreprise SAS BIRON ALU pour un montant de 67 000,00 € HT

Lot 5 : Menuiseries intérieures bois :

CBMEC pour un montant de 39 448,11 € HT

Lot 6 - Cloisons - Doublages - Isolation :

Entreprise AY GOURAUD SAS pour un montant de 27 433,11 € HT

Lot 7 : Plafonds décoratif :

Entreprise ISOMAG pour un montant de 9 488,76 € HT

Lot 8 : Chape :

BUGEAU pour un montant de 4 800,00 € HT

Lot 9 - Revêtement de sols :

Entreprise MARRAUD pour un montant de 10 806,75 € HT

Lot 10 : Peinture :

Entreprise MARRAUD pour un montant de 10 378,61 € HT

Lot 11 : Electricité Courants Forts et Faibles :

Entreprise EIFFAGE ENERGIES pour un montant de 28 689,78 € HT pour l'offre de base, or PSE

Lot 12 - Plomberie sanitaire - Ventilation :

Entreprise ALBERT pour un montant de 31 130,32 € HT dont 13 199,60 € HT pour l'offre de base et 17 930,72 € HT pour la PSE « Système de chauffage électrique à détente directe »

Lot 13 - Détermitage :

Entreprise SAPA pour un montant de 3 362,40 € HT

Considérant que ce projet est soutenu :

- Au titre de 2020 par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

- Au titre de 2020 par le Contrat de ruralité,

Considérant que ce projet est susceptible d'être également soutenu :

- en 2021 par le Conseil Départemental au titre du fonds de revitalisation, plafonné à 35% du montant HT des dépenses éligibles et dans la limite de 180 000 € HT subventionnables,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

1/ ATTRIBUER les marchés de travaux aux entreprises et montants définis ci-dessus ;

2/ PRECISER que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020 pour un démarrage des travaux prévu au premier trimestre 2021 ;

3/ SOLLICITER la subvention du Conseil Départemental indiquée au plan de financement prévisionnel ;

OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE À UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 1ER JANVIER 2021

Madame le maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Vu les statuts de la communauté de communes de Haute Saintonge,

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion entre la Communauté de Communes de la Haute Saintonge et la Communauté de Communes de la Région de Pons en date du 30 mai 2013,

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Aigulin,

Vu la délibération prescrivant

Séance du 3 décembre 2020 (suite)

l'élaboration, modification, révision du plan local d'urbanisme ou de la carte communale sur la commune en date du 19 septembre 2005,

Considérant que la communauté de communes de Haute Saintonge existant à la date de publication de la loi ALUR et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021. Si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que la communauté de communes de Haute Saintonge existait à la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que la commune de Saint-Aigulin souhaite garder la compétence d'élaboration et de révision de son Plan Local d'Urbanisme,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

S'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes de Haute Saintonge.

OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Règlement intérieur (consultable en mairie) du Conseil Municipal tel qu'exposé par Madame le Maire (consultable en mairie)

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DES REPAS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de fourniture des repas signée entre la Commune, le Conseil Général de Charente-Maritime et le Collège Bernard Roussillon arrive à son terme. Elle en expose les dispositions.

Elle informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de cette convention, le temps de mise à disposition d'agents communaux pour l'aide à la confection des repas était à ce jour de 23h par semaine.

Ce temps de mise à disposition devant être réévalué, il est proposé au Conseil Municipal de l'augmenter de 5h par semaine, soit un temps de mise à disposition de 28h par semaine.

Également, il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur son renouvellement, pour trois ans, à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le renouvellement de la convention de fourniture des repas qui lie la Commune au Conseil Général de la Charente-Maritime et au Collège Bernard Roussillon, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Accepte de mettre à disposition du personnel communal pour l'aide à la confection des repas à destination des écoles élémentaire et maternelle de Saint-Aigulin à raison de 28h par semaine.

OBJET : CAMPAGNE D'ADRESSAGE : APPROBATION DES DÉNOMINATIONS DES VOIES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la campagne en cours sur le territoire communal d'adressage, consistant à dénommer l'ensemble des voies de la Commune, et à attribuer un numéro à chaque logement de la Commune. Après enquête publique, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des dénominations de voies à Saint-Aigulin (consultable en mairie).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les nouvelles dénominations de voies de la Commune de Saint-Aigulin, telles qu'annexées à la présente



SÉCURITÉ CIVILE

Bientôt un nouveau Centre de secours



En 2019, le Département de la Charente-Maritime a décidé la reconstruction du Centre de secours, et inscrit au budget.

Après un appel à projet et une année de mise au point technique en relation avec le service patrimoine du SDIS, un appel d'offres a été lancé au dernier trimestre 2020 pour sélectionner les entreprises qui participent à sa construction.

La date limite de remise des offres était le 14 décembre 2020.

Le début des premiers travaux est prévu au deuxième trimestre, et devraient durer un an.

Ce nouveau Centre de secours sera construit dans la zone artisanale d'Audet, derrière le bâtiment des services techniques communaux.

Nous vous faisons découvrir l'esquisse de la façade principale qui laisse présager que nos sapeurs-pompiers bénéficieront d'un bâtiment et de locaux modernes de près de 800m².

FIBRE OPTIQUE

Les travaux pour la fibre ont commencé

Le Département de la Charente-Maritime a pris la décision en 2014 d'amener la fibre optique devant chaque habitation du Département.

Concernant notre Commune, les travaux ont démarré au dernier trimestre : installation des armoires de répartition, vérification des poteaux France Telecom, vérification et réparation des réseaux enterrés existants. Ces travaux vont se prolonger durant toute l'année 2021 par différentes phases : remplacement des poteaux en mauvais état, passage des câbles en réseaux enterrés, passage des câbles en aérien sur les poteaux existants avec pose de boîtier de connexion devant chaque foyer, câblage des armoires de répartition.

Les premières connexions à la fibre pourront avoir lieu durant le premier semestre 2022.

Une réunion publique d'information à destination de la population aura lieu au printemps 2021, en présence de « Charente Maritime Très Haut Débit ».



GESTION DES DÉCHETS

Du nouveau pour accéder à la déchèterie de Saint-Aigulin...

Vous avez tous reçu à l'intérieur de vos boîtes aux lettres un formulaire de demande de badge d'accès aux déchèteries de la Haute-Saintonge. A l'issue de cette procédure, un badge d'accès en déchèterie sera attribué gratuitement par foyer.

Il est strictement réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge et sera utilisable sur toutes les déchèteries du territoire (Pons, Guitinières, Montendre, Arthenac, Lorignac, Clérac et Saint-Aigulin).

Toute personne se présentant sans badge se verra refuser l'accès aux infrastructures.

A noter que la Communauté de communes de la Haute-Saintonge se réserve le droit de suspendre la validité d'un badge d'accès en cas de :

- non-respect du règlement des déchèteries
- prêt d'un badge à un professionnel ou à une personne résidant en dehors de la Haute-Saintonge.

Ce nouveau dispositif permettra d'optimiser le

service de la collecte des déchets réservé aux administrés de la Haute-Saintonge.

A compter du 1er janvier 2021, les tarifs pour déposer les déchets professionnels changent du fait des augmentations de TVA et de TGAP.

Les déchets dangereux/toxiques sont interdits.

LES TARIFS SONT LES SUIVANTS :

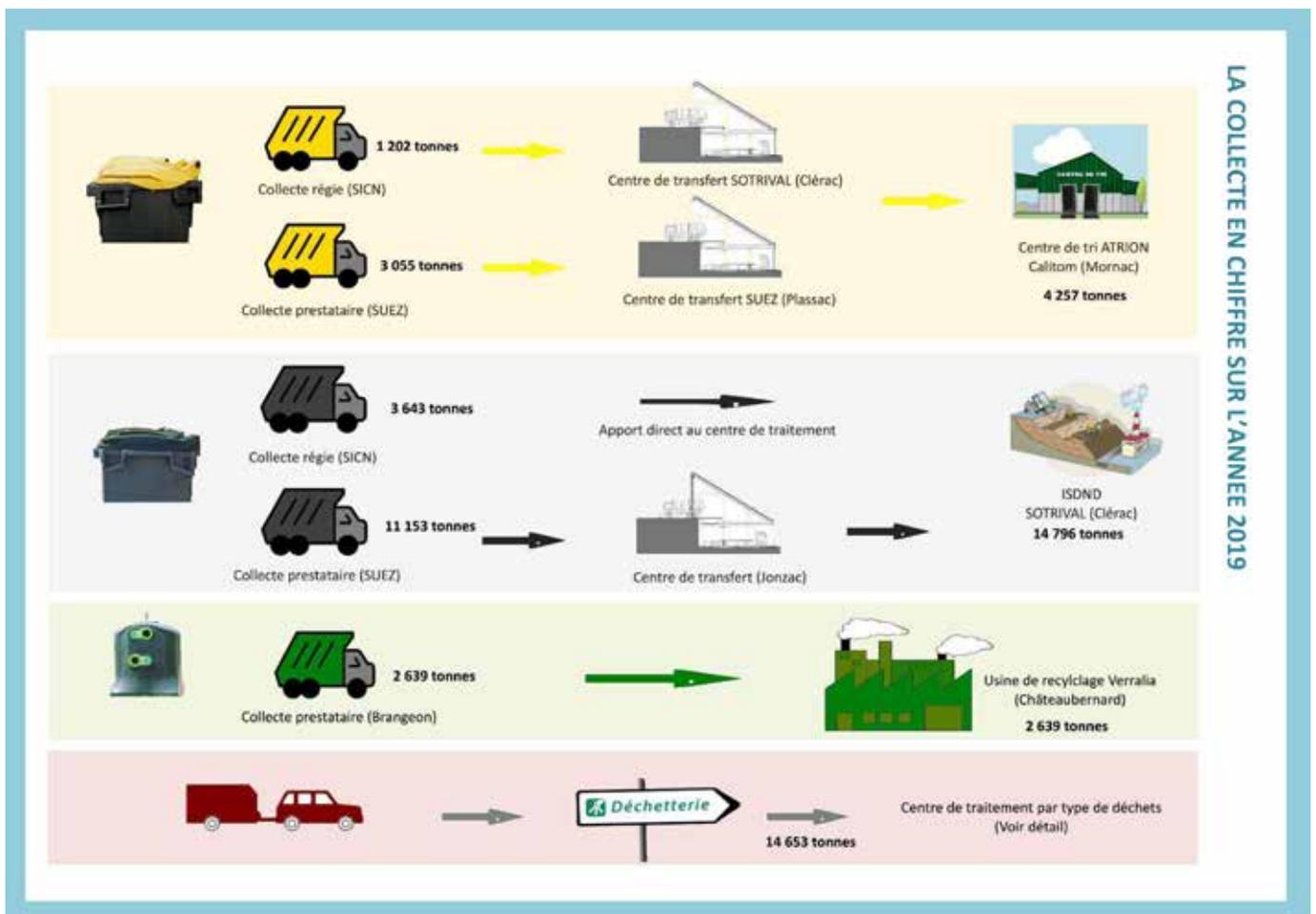
Entreprises de la Haute-SAINTONGE :

- Tout-venant : 21€/m³
- Déchets verts : 9€/m³
- Gravats : 10€/m³

Entreprises hors de la Haute-SAINTONGE :

- Tout-venant : 25€/m³
- Déchets verts : 14€/m³
- Gravats/ autres : 35€/m³

Les quantités sont à l'appréciation du gardien. Un badge est **OBLIGATOIRE** pour effectuer les dépôts (se renseigner auprès du gardien).



La gestion des déchets en Haute-Saintonge représente sur l'année 2019 :

37 élus (Commission 2014-2020)



65 agents (Agents de collecte et administratifs SUEZ, SICN, BRANGEON + Agents de déchèteries et administratifs CDCHS)



218 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles



63 kg/hab d'emballages et papiers



39 kg/hab de verre



216 kg/hab de déchets apportés en déchèterie

Soit un total de 536 kg/hab

Coût aidé moyen TTC du service par habitant

De 2015 à 2017 : 77 €/hab

2018 : 87 €/hab

2019 : 93 €/hab

Moyenne Nouvelle Aquitaine (milieu Rural) : 94 €/hab

Pour réduire nos déchets COMPOSTONS !

En 2019, chaque habitant de Haute-Saintonge a jeté :

218 kg

dont 44 kg de déchets biodégradables. Traités, ils coûtent 89 €/tonne TTC et émettent 1,37 kg/tonne TTC de CO₂ à l'augmentation de la TGA (Base Générale sur les Activités Polluantes)

66 kg

de déchets verts en déchèterie (bois, feuilles...)

Réduisons nos déchets en adoptant un geste simple : le compostage ! Grâce à un composteur domestique, vous pourrez ainsi composter vos épiluchons, restes de repas, déchets verts etc... et obtenir un engrais organique pour vos plantations.

Distribution gratuite de COMPOSTEURS* en Haute-Saintonge

*Pour les habitants de Haute-Saintonge sur présentation d'un justificatif de domicile.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge met à votre disposition pour toute demande d'informations sur le compostage domestique au 05 46 48 76 34

Pour plus d'informations : Retrouvez la recette du compost sur notre site internet : <http://www.hautsaintonge.org> Rubrique « Cadre de vie ».

GESTION DES DÉCHETS

Borne de recharge rapide pour voiture électrique



Vous l'avez certainement croisée à l'angle de la place Jules Ferry : c'est en effet une borne de recharge rapide pour véhicules électriques !

Entièrement financée et installée fin 2020 par le S.D.E.E.R. (Syndicat Départemental d'Électrification et Équipement Rural) de la

Charente-Maritime, nous attendons - pour que la mise en service soit effective - le passage des services d'ENEDIS pour le raccordement de la borne.

Concernant, son paramétrage (terminal de paiement, communication avec les applications chargées de la référencer...), il sera réalisé par un prestataire spécialisé qui interviendra au plus tard début février.

Cette borne de recharge rapide (capacité de charge jusqu'à 36 kVA) est équipée de bornes tri-standard (type 2, Combo 2, CHAdeMO) compatibles pour différents types de véhicules électriques.

Deux véhicules pourront être rechargés de manière

simultanée.

Notre borne sera référencée sur l'application MOBiVE ce qui permettra aux automobilistes de la Nouvelle-Aquitaine de bénéficier des services de cet opérateur (accès au badge et aux formules d'abonnement permettant de recharger son véhicule, référencement et géolocalisation des bornes...). Pour tous les autres automobilistes - hors région Nouvelle-Aquitaine - et de passage sur notre commune, l'accès à la borne sera également possible grâce au terminal de paiement sans contact.

Le choix de son implantation a été décidé en commun avec le S.D.E.E.R afin de rester proche de toutes les commodités de notre centre-bourg et accessible même les jours de marché !

TARIFS D'UTILISATION

	Abonné	Non abonné et itinérant *
Carte abonnement annuel	18 €	-
Coût de connexion incluant 1/4h de charge	2 €	3,50 €
La minute supplémentaire	0,12 €	0,16 €

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Bâche DECI (Défense Extérieure contre l'incendie)



Bâche Le Bois de Lamet.

Un arrêté Préfectoral portant le règlement Départemental de défense Extérieure contre l'incendie a été pris le 17/03/2017.

Le règlement départemental de DECI aborde les principes généraux relatifs à l'aménagement, l'implantation et l'utilisation des points d'eau destinés à l'alimentation des engins de lutte contre l'incendie. Il présente le nouveau concept de la défense incendie, où l'analyse des risques est au cœur de la définition des ressources en eau nécessaires aux missions des sapeurs-pompiers.

Un schéma communal de DECI a donc été fait pour connaître les besoins de la Commune, sachant que la règle est d'un point d'eau accessible 365 jours /365 à moins de 400 mètres de l'habitation.

La commune se mettra aux normes petit à petit, sur plusieurs années, en traitant prioritairement les zones où des permis de construire sont déposés, afin de ne pas retarder l'instruction de ces dossiers.

Deux bâches de 60 m³ ont été installées fin 2020, au Maine du Four et au Cherpe.

Deux autres sont prévues en début d'année, à Trotte Chèvre et l'autre aux Philippons.



Bâche Le Cherpe.

Notre commune est retenue pour le programme



Le programme Petites villes de demain, lancé par le Gouvernement le 1^{er} octobre dernier a pour objectif de conforter le rôle majeur des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et hors métropoles.

Inscrit dans le plan France Relance doté de 100 milliards d'euros, il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité pour leur territoire environnant et nécessitant un appui technique et financier. Il vise à renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs en abordant tous les enjeux : amélioration de l'habitat et du cadre de vie, développement des services et des activités, valorisation du patrimoine bâti et paysager, accompagnement de l'activité commerciale...

En Charente-Maritime, 20 communes ont été retenues dont 7 pour la Haute-Saintonge pour bénéficier du programme Petites villes de demain.

Ces communes pourront compter sur l'appui des services de l'État pour les accompagner et contribuer au financement de leurs projets. Elles bénéficieront d'un accompagnement renforcé de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en matière d'ingénierie.

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants des outils et moyens pour redynamiser la vie dans leur centre-ville ou centre-bourg.

L'État mobilise ainsi trois milliards d'euros jusqu'en 2026 pour soutenir 1 000 binômes commune(s)-intercommunalité sur le territoire national afin « d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en les accompagnant dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement ».

Elles bénéficieront d'un **conseil en ingénierie et d'un soutien financier** pour leurs actions portant entre autres sur le logement, le coeur de ville, les mobilités douces, la préservation du patrimoine, l'accès aux services publics, les circuits courts, l'accès au numérique...

INCIVISME

Restons courtois !

La courtoisie et le savoir-vivre sont l'affaire de chacun.

L'expression de critiques, de menaces et parfois d'insultes, la manifestation d'incivilités ou la rébellion exprimée à l'encontre de ce port de masque qui est censé nous protéger se multiplient : à la mairie, dans nos écoles, sur nos rues...

Les types d'interlocuteurs à l'origine de tels comportements sont variés : les agressifs, les mécontents, les paranos, les impatientes, les angoissés, les susceptibles, les rebelles....

En tant que collectivité, nous soutenons toute forme de communication positive en toutes circonstances. Nous accompagnons nos agents et encourageons toute initiative destinée à faire face de façon professionnelle à la diversité des interlocuteurs et des situations ainsi qu'à développer leur capacité de résilience afin de conserver des relations constructives et préserver leur équilibre personnel.

Cette agressivité sous-jacente à cette lassitude collective est l'un des maux auxquels nous faisons face depuis plus de onze mois. Pour autant nous espérons que cette année 2021 ira de pair avec la solidarité et la coopération que nous souhaitons au titre de cette nouvelle année pour parvenir ensemble à sortir de cette crise avec courtoisie.



ADRESSAGE

La procédure suit son cours



A l'issue de la procédure d'enquête publique - qui a elle-même fait suite à la grande réunion publique d'information - le conseil municipal a tranché sur les nouvelles dénominations de noms de rue à la lecture des quelques remarques formulées par les Saint-Aigulinois sur le registre prévu à cet effet en mairie.

Le travail de partenariat mené avec la Poste se poursuit. Maintenant que les dénominations de rue sont validées, le

travail de numérotation des habitations va donc pouvoir démarrer.

Viendra ensuite le temps de la commande des nouvelles plaques de nom de rue ainsi que des numéros pour les rues qui n'en disposaient pas avant de se projeter sur leur installation.

Enfin, lorsque tout sera prêt, la communication déployée par la Poste vous sera adressée individuellement pour vous accompagner dans les

formalités à réaliser afin de procéder à l'éventuel changement d'adresse.

Nous pensons que l'ensemble de cette opération sera abouti au plus tard au 1^{er} semestre 2021.

Pour rappel, cette étape est une des conditions préalable dans le processus enclenché avec l'installation de la fibre dont les travaux ont bien commencé sur notre commune.

MUTUELLE COMMUNALE

Une réunion publique pour tout comprendre



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



L'avancée de ce projet a été stoppée en plein vol lors du dernier reconfinement d'octobre 2020.

"Ma commune, ma santé" est un service porté par l'association d'assurés ACTIOM en partenariat avec notre Centre Communal d'Actions Sociales / C.C.A.S. Ce dispositif a vocation à proposer un accès à une assurance santé aux meilleures conditions pour tous nos habitants de la commune de Saint-Aigulin.

A noter que depuis le 1er décembre 2020, vous avez la possibilité de changer de mutuelle grâce à la résiliation infra-annuelle comprise dans la loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019.

La résiliation infra-annuelle est un dispositif qui permet aux consommateurs de résilier leurs contrats de mutuelle santé après un an d'engagement pour en trouver d'autres. Le changement de contrat se fera sans justification ni frais.

A l'issue de la réunion publique, des permanences seront organisées sur la commune les vendredis après-midi (heures à confirmer) au foyer municipal mis à disposition du courtier en assurances, pour que vous puissiez examiner individuellement vos contrats de mutuelle et obtenir de nouveaux devis.

Anne DRIBAUT
Adjointe au maire

MAISON FRANCE SERVICE

Le démarrage des travaux



Les travaux de la maison des services débuteront au 1er trimestre 2021.

La consultation des entreprises et la sélection sont terminées.

La durée des travaux sera d'environ 8 mois. Bientôt les Saint-Aigulinois auront accès :

- Une Maison France Services (MFS) en partenariat avec la poste.
- Une conciergerie.
- Un Espace de formation numérique.
- Des Tiers-lieux.

Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 70%. Ce service s'inscrit totalement dans notre programme de redynamisation du Centre Bourg.

Philippe PERNA

GÎTES DE LA DRONNE

L'aire de jeux

Cela n'aura pas échappé aux parents de jeunes enfants, l'aire de jeux des gîtes de la Dronne a entièrement été démontée pour des questions de sécurité.

Conscients des désagréments causés par cette suppression d'infrastructure, soyez assurés que nous ferons le nécessaire pour que notre commune pallie dans les meilleurs délais à ce vide afin de se doter d'une nouvelle aire de jeux ludique et attractive dédiée à notre petite enfance.

CLICK & COLLECT



La plateforme de click & collect mise à disposition de nos artisans/commerçants

Pour soutenir l'économie locale durement touchée par les conséquences de la crise sanitaire, la communauté de communes de la Haute-Saintonge a lancé début novembre 2020 le site achetezenhautesaintonge.fr, une plateforme e-commerce accessible gratuitement à l'ensemble des artisans et commerçants du territoire.

La crise du Covid-19 a bouleversé les habitudes de consommation des Français(es). D'une part, les restrictions de déplacements ont encore plus profondément ancré les nouvelles habitudes d'achat liées au e-commerce dans le comportement des consommateurs. D'autre part, les habitants ont appris à redécouvrir leurs commerces de proximité, privilégiant une consommation locale. Les études actuelles tendent à montrer que ces nouvelles habitudes sont amenées à perdurer.

Il est donc nécessaire de proposer des alternatives permettant de répondre à ces nouveaux comportements et de conforter la dynamique engagée en faveur des commerçants locaux. Le site s'inscrit sur le long terme : Cette plateforme doit devenir une place de marché représentative du territoire. Même après la crise sanitaire, elle doit continuer à fonctionner et trouver sa place en complément du commerce des centres-villes. Elle doit permettre de **renforcer l'achat local** et donc de **créer de l'emploi**.

Intégralement financée par la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la plateforme achetezenhautesaintonge.fr propose les services de Click & Collect, Colissimo et livraison à domicile. Entièrement gratuite pour les commerçants et artisans, elle permet aux adhérents de créer une **e-boutique autonome et personnalisée**, de bénéficier d'un **référencement Internet** optimisé mais surtout de proposer de nouveaux services à leurs clients.

Depuis la mise en œuvre technique de la plateforme,

ce sont déjà plus de 120 commerçants de la Haute-Saintonge (sur les 1321 qu'elle compte) qui ont rejoint la démarche et de nouvelles boutiques sont en cours de création. Plusieurs cycles de formations ont été organisés dès le mois de novembre 2020 pour permettre aux adhérents de maîtriser l'outil mais aussi développer et optimiser leur stratégie digitale, d'autres sont à planifier.



© Crédit photo : Photo A. S.

SOLIDARITÉ

Solidarité Dronne Lary : une collecte réussie

L'association Solidarité Dronne Lary, filiale de la banque alimentaire de Charente-Maritime, distribue tous les quinze jours des denrées alimentaires à Saint-Aigulin.

Comme chaque année, elle participe à la collecte nationale qui est organisée au mois de novembre afin de refaire les stocks et d'assurer les futures distributions de l'hiver. L'association tient à remercier vivement le collège Bernard Roussillon pour son

implication dans cette action humanitaire qui permet de venir en aide aux plus démunis. Sensibilisés, les collégiens et leurs familles se sont montrés solidaires et généreux.

L'association remercie tous les généreux donateurs Saint-Aigulinois ainsi que l'enseigne U Express pour sa collaboration.

Cette action a permis de récolter un peu plus de 250 kg de nourriture.



ADMR Saintonge-Sud

Comme son nom l'indique l'association est la plus au sud du département. 40 à 60 km de la Sous-Préfecture, 80 à 100 km de notre fédération de Saintes, elle est limitrophe aux départements de la Gironde, de la Charente et de la Dordogne. Elle couvre sur deux cantons 21 communes ; une quarantaine de salariés aident 250 à 300 personnes, dont 5 à 6 à l'unité de Bédenac. Deux assistantes de gestion, assurent

l'organisation du travail. Ce territoire rural présente un habitat dispersé qui génère des temps de trajet et kilométrages importants, ce qui explique l'existence de 2 bureaux à 20 km de distance avec des interventions sur un rayon de 25 km chacun, pour la même raison la gouvernance est bicéphale avec 2 co-présidents qui assurent la gestion de leur secteur de proximité, ils sont aidés par 4/5

administrateurs bénévoles pour les visites de suivi et les poses de téléassistance FILIEN-ADMR. L'association est logée gratuitement par les communes de Saint-Aigulin et Saint-Martin-d'Ary. Malgré la crise sanitaire le fonctionnement a pu se poursuivre pour l'essentiel avec l'investissement de chacun et, l'aide de la fédération ADMR et du Département de la Charente-Maritime.

ANIMATIONS

ASA : Quinzaine commerciale

L'année 2020 se termine sur quelques notes positives :

Un grand merci à Messieurs Benoît et Stéphane Rompante pour le don du magnifique sapin érigé sur la place de la Victoire. Merci à Julien Poirier et aux services municipaux pour leur contribution à la coupe, au transport et à l'installation du mastodonte vert !

La réalisation de la quinzaine commerciale des fêtes de Noël :

Pour clôturer cette année difficile pour tous, particuliers comme professionnels, nous avons souhaité réaffirmer notre soutien aux commerces et à l'économie locale en mettant en jeu 3 300€. Ce sont plus de 5 000 clients qui se sont vu remettre un ticket gratuit de tombola lors de leur passage dans les commerces et marchés hebdomadaires de Saint-Aigulin : 169 bons d'achats de 10 à 100 € gagnés, soit 100€ délivrés à chacun des 33 participants à l'opération.

Merci à Claudette et Jacques Soulié, Vincent Gouzilh et Philippe Perna pour les 4 heures passées à établir les résultats !

Pour 2021 nous espérons un retour à la normale pour pouvoir de nouveau nous retrouver lors des marchés nocturnes et de toutes les manifestations auxquelles nous prenons part comme le carnaval et le feu de la Saint-Jean.

Nous espérons aussi que les commerçants et artisans non adhérents à notre association viendront gonfler nos rangs pour que, comme l'adage le dit, l'union fasse la force et que nous puissions ainsi continuer nos actions.

Meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année, à très bientôt !

Nicolas BEINSE



NOUVEAU



Un nouveau cabinet d'infirmier

Mesdames Bondu Angélique et Caillau Solène vous informent de l'ouverture de leur cabinet infirmier situé au N°2 place Jules Ferry à Saint-Aigulin, à compter du 1^{er} février 2021.

Les soins pourront être effectués à domicile ou au cabinet, uniquement sur rendez-vous, du lundi au dimanche.



Renseignements :
06 31 18 88 15

MATERNELLE

Une rentrée particulière



Les enfants de l'école maternelle ont repris le chemin de l'école depuis la rentrée de septembre. Ils ont pu retrouver leurs camarades de classe, leur enseignant et leur école pour la plus grande joie de tous.

Cependant, le contexte particulier de cette fin d'année 2020 (contexte sanitaire et urgence attentat) ne nous a pas permis de mener les activités que nous menions habituellement. En effet, des sorties ont été annulées.

Ainsi, nous n'avons pas pu faire la sortie automne dans les bois de la commune, ni la sortie à la jardinerie pour la plantation de bulbes de jacinthes.

Monsieur Jaubard, nous a cependant offert des bulbes que nous planterons dans notre jardin au mois de janvier 2021. Merci à lui.

Les traditionnelles festivités de Noël ont également été ajournées (marché de Noël, confection de pâtisseries de Noël, spectacle de Noël...). Il en est de même pour les échanges sportifs entre écoles du secteur.

Grâce à l'inter-association, les enfants ont cependant pris le goûter de Noël à l'école le vendredi 18 décembre et chacun a ramené des chocolats.

La séance de cinéma est repoussée en janvier si les conditions le permettent.

INFOS MÉDIATHÈQUE

1 place Jules Ferry - 17360 Saint-Aigulin
Tél: 05.46.04.35.78 - Fax: 05.46.70.03.56

E-mail : mediatheque@saint-aigulin.fr

Horaires :

Le mardi : de 9h à 12h

Le mercredi : toute la journée

Le vendredi : de 14h30 à 17h30

ÉLÉMENTAIRE

Une fin d'année qui reste positive

Cette fin d'année aura été, à l'image du reste de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire que nous connaissons tous.

En raison des différents protocoles, le cinéma de Noël, le spectacle et le goûter de Noël n'ont malheureusement pas pu avoir lieu comme à l'habitude. L'école n'est cependant pas restée inactive !

En effet, en cette période particulière, il s'agissait pour toute l'équipe éducative (enseignants, personnels, parents et élèves) de garder une attitude positive et de porter notre attention non pas sur ce que nous avons manqué, mais sur ce que nous avons pu réaliser.

A la rentrée de Toussaint nous avons donc eu le plaisir d'accueillir au sein de l'école Chloé V. et Candice E. aux postes de Services Civiques Universels dans le but d'assister l'équipe pédagogique dans ses différentes tâches quotidiennes et les élèves dans leurs apprentissages (prise en charge de groupes de travail, d'ateliers en Arts ou en EPS, etc.). Il s'agira également pour elles de proposer des activités ludiques aux enfants, lors des temps de récréations par exemple. C'est dans ce cadre-là que lors de la dernière semaine toutes les classes de l'école ont pu participer à leur première chasse au trésor de l'année en découvrant et résolvant une série d'énigmes ayant finalement permis de partager un butin très apprécié des plus gourmands. Il s'agissait d'un gros travail de préparation et nous remercions Chloé et Candice, leur diligence ne s'étant pas fait attendre.

N'ayant pu réaliser de LOTO cette année et afin de perpétuer les quelques traditions et habitudes encore autorisées, l'école, avec l'aide précieuse des parents d'élèves, a organisé une bourriche de Noël. Dans le but de soutenir, à notre échelle, nos commerçants locaux, nous avons décidé de ne pas demander de dons à ceux-ci (comme cela est habituellement fait) mais de partir sur le principe « 1 acheté, 1 offert ». Ainsi, nous nous proposons d'acheter un lot à chaque commerçant et chacun pouvait ensuite donner ce qu'il voulait. Tous les commerçants du village ont joué le jeu, et nombre d'entre eux ont tout de même tenu à réaliser de simples dons sans contrepartie. Je tiens donc à remercier, au nom de toute l'équipe enseignante, nos commerçants toujours généreux et bienveillants avec l'école, nos parents d'élèves ayant été extrêmement actifs dans l'organisation de cette bourriche, ainsi que toutes celles et ceux ayant participé et permis la réalisation de celle-ci.

17 LA VIE LOCALE



Nous espérons pouvoir utiliser l'argent récolté dès le Printemps 2021 afin de pouvoir réaliser des activités pédagogiques ainsi que des sorties éducatives.

Au cours de cette période, les élèves de l'école ont également confectionné de nombreuses décorations de Noël (guirlandes, boules, suspensions diverses). C'est lors d'une petite promenade de santé dans les rues de notre village que les enfants ont donc pu habiller les 50 sapins dispersés dans les rues. Une sortie où chacun a pu profiter d'un bon bol d'air ainsi que de quelques gourmandises (un grand merci au magasin U Express et au restaurant l'Art Dit Vin pour leurs délicieuses contributions). Les sapins ont malheureusement dû être enlevés prématurément, les récentes intempéries ayant mis à terre la quasi totalité des décorations.

Enfin, je tiens à remercier l'Inter-Associations qui a

tenu, malgré l'annulation du spectacle de Noël qui leur a été imposée, à offrir le goûter de Noël aux élèves de l'école. Chacun a pu en profiter et se régaler au cours du dernier jour. Un invité surprise à la longue barbe blanche et au manteau rouge et blanc nous a même rendu visite (en respectant les gestes barrières, toujours !).

Encore une fois merci à tous nos partenaires : personnels bénévoles, parents d'élèves, associations, municipalité, commerçants... Grâce à la contribution de chacun et au travail d'équipe, les élèves de l'école élémentaire ont pu passer une dernière période, certes différente des autres années, mais tout aussi stimulante et merveilleuse. Nous disons, ensemble, adieu à l'année 2020 et nous accueillons l'année 2021 remplis d'espoir. Bonne année à toutes et tous !

Le directeur, K. FRANCOU

ARHSA

Un trésor insoupçonné

Depuis la sortie du patrimoine, le 18 septembre 2020 à Saintes, l'ARHSA n'a guère pu explorer la région, étant donné les consignes sanitaires en vigueur. Mais, à peu de distance, il existe des richesses patrimoniales à regarder de plus près.

L'église de Saint-Aigulin, outre son orgue magnifiquement restauré, possède des vitraux intéressants. Selon les archives, les vitraux «de verre blanc transparent» ont été endommagés par la foudre en 1776. En 1860, on prévoit de doter la nef de « dix-huit m² de vitrage en verre blanc, à lames de plomb en losange ». Difficile de dater l'arrivée des vitraux colorés représentant des personnages, comme le vitrail près de l'autel Saint Fort montrant deux enfants agenouillés auprès du Saint qui les bénit. Grâce au dense réseau de plomb, les vitraux à médaillons du chœur favorisent l'emploi du verre teint dans la masse.

En novembre 2019, quatre vitraux du fond de l'église ont été restaurés par l'entreprise Dupuy de Langoiran, à droite et à gauche du vitrail central. Celui-ci est particulièrement remarquable : le vitrail de Notre-Dame des tranchées. Il n'y en aurait en France que trois sur ce thème. De facture traditionnelle, il a été réalisé par les ateliers Gustave-Pierre Dagrand de Bordeaux, au début du xx^e siècle. Sa source d'inspiration est à la fois religieuse et profane. La vierge, du haut des cieux, veille sur les poilus dans leur tranchée. De chaque côté, sur fond rouge sont inscrits, comme sur un monument aux morts, les noms des 74 soldats de Saint-Aigulin morts pour la France lors de la Grande Guerre. Émouvant vitrail, qu'éclaire la lumière du soir ! Le buffet d'orgue a été spécialement conçu de manière à ce qu'on puisse l'admirer.

Pour l'avenir, l'ARHSA espère que les conditions sanitaires permettront de tenir son Assemblée Générale fin janvier à la salle Jules Ferry. De nouveaux projets de sorties seront faits pour l'année 2021.

A tous l'ARHSA présente ses meilleurs vœux pour 2021.



Renseignements : Nicole Laidet : 05 46 04 05 68
AM.Chatain annemarie.chatain@sfr.fr



Vitrail de N-D des tranchées.

ANCIENS COMBATTANTS

Commémoration du 11 novembre

Le respect des consignes ministérielles ne nous a pas permis de rassemblement autour de notre monument aux morts.

Un maximum de 4/5 personnes seulement autorisées, la présence des élèves et des citoyens interdite.

La cérémonie s'est donc déroulée en mode confinement ; lever des couleurs, dépôt de gerbes, sonnerie aux morts suivie d'une minute de silence puis de la Marseillaise.

PROCHAINE CÉRÉMONIE :

Commémoration du traité d'Évian le 19 mars 2021 à Saint-Aigulin.



INFORMATION :

Démission pour raison de santé du secrétaire Michel Bordat, il est maintenu vice-président.

Démission pour raison personnelle du secrétaire adjoint Jean-François Giret.

Démission du trésorier Robert Arthur. Il avait prolongé d'un an ... on ne désespère pas d'une nouvelle prolongation.

Tiers sortant lors du prochain vote de l'AG, le président Jacky Gard n'a pas pris de décision.



Le bilan 2019 est très décevant du fait de l'arrivée de la COVID-19 au mois de mars.

Notre activité s'est limitée à organiser un loto en janvier et un second en février.

Pour le Noël des écoles maternelle et élémentaire, l'inter-Association a dû annuler le spectacle, mais a tout de même pu offrir aux élèves, une boisson, une chocolatine et des chocolats.

Le Père Noël, ayant tout au long de l'année porté son masque, respecté la distanciation et nettoyé régulièrement ses mains, a réussi à tenir au loin le virus. Il était donc au rendez-vous ce jour-là, dans la cour de l'école, pour le plus grand bonheur des petits écoliers.

Durant cette terrible année, nous avons eu la douleur de perdre deux personnes qui ont œuvré de nombreuses années au sein de nos associations. Condoléances encore une fois, à leurs familles et

merci à Marcel Baribas et Gilberte Bizzoto pour tout ce qu'ils nous ont apporté.

Triste début d'année pour les membres de l'inter-association et du comité des fêtes qui ont appris le décès de Francette Lavoix, une de nos précieuses bénévoles, toujours de bonne humeur avec un rire communicatif. Elle œuvrait depuis une trentaine d'années au sein du comité des fêtes et de l'inter-association mais également dans d'autres associations. Condoléances à sa famille et ses proches. Francette, Gilberte, Marcel ...vous allez nous manquer.

Une nouvelle année est commencée, nous espérons pouvoir reprendre nos activités, reprendre contact avec celles et ceux qui soutiennent nos manifestations et redonner de la gaieté à tous.

Le Comité des fêtes et l'Inter-Association vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur pour 2021. Prenez soin de vous.

L'U.S.A.S FOOTBALL CLUB

Une saison qui a recommencé avec des normes sanitaires, création d'un référent COVID et une fiche de toutes les personnes qui entrent au stade pendant les matchs.

Les joueurs se sont vu offrir des vestes de survêtement par M. et Mme METREAU « Pineau-Cognac », des ballons par M. et Mme VICAIRE et M. ARSICAUD Éric, un don par « Le HALL DE LA PRESSE » de La Roche-Chalais. Le club remercie, par ces temps difficiles, tous nos sponsors.

Nous avons accueilli des jeunes petits footballeurs dès 6 ans et nous vous invitons à venir les rejoindre le mercredi après-midi. Ils sont encadrés par des éducateurs.

Notre parc sportif a subi un grand nettoyage, nos installations n'étant plus aux normes, la commune a dû tout enlever.

Les nouveaux matériels sont commandés par la



commune, livraison et installation fin janvier. Une aide financière devrait être octroyée par la Fédération de Football.

Nous espérons que notre activité sportive va pouvoir reprendre au plus tôt début 2021.

La Covid-19 oblige : nous ne passerons pas chez vous pour les calendriers 2021.

KARATE CLUB

Un début de saison difficile



Malgré un début de saison difficile pour la section karaté, le club comptabilise une cinquantaine de pratiquants toutes activités confondues.

Le contexte sanitaire ne nous permet pas d'organiser nos activités comme chaque saison ; loto, après-midi sportifs ouverts à tous, des rencontres inter-association, etc. Le plus important pour nous est de mettre en avant nos compétences et connaissances à celles et ceux qui souhaitent faire du sport. Afin de compenser l'inactivité du dojo, nous proposons à tous ceux qui le souhaitent des séances vidéos par l'intermédiaire des outils numériques. C'est ainsi que vous pouvez retrouver Christophe et Flora pour des séances vidéos. Malheureusement, cette fin d'année ne s'est pas terminée par une remise de cadeaux et un goûter aux enfants, mais ce n'est que partie remise. Nous espérons que nos manifestations s'effectueront, comme prévu, à compter de ce début d'année. Vous avez la possibilité de consulter notre site internet (nommé ci-après), mais mieux que cela, rejoignez-nous à notre dojo dès que possible, pour

vous inspirer de la bonne ambiance de l'association. Prenez soin de vous et de votre santé.

Vous pouvez aussi nous rendre visite aux entraînements, les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

LES HORAIRES SONT LES SUIVANTS :
COURS Karaté ADULTES :
le lundi 19h00-20h30 et vendredi 19h30-21h00
COURS BODY Karaté :
le mardi et jeudi 19h00-20h30
COURS Karaté Enfants : le vendredi 18h15-19h30

Renseignements : toutes les informations sur le Site Internet : <http://staigulin.karate.free.fr>
Ou Téléphone en soirée :
Christophe Jonges (Enseignant) : 05-46-04-93-40
Jean-Christophe LANDREAU (Enseignant enfant) : 06-06-45-59-70

Les membres du bureau et les professeurs souhaitent à tous et à toutes, une bonne et heureuse année 2021.
 À bientôt.



En raison de l'épidémie du Coronavirus COVID-19, certaines manifestations sont susceptibles d'être annulées ou reportées.
N'hésitez pas à contacter directement les organisateurs des évènements.

21 LA VIE ASSOCIATIVE

PAR MONTS ET PAR VAUX

A L'île Feydeau.



Dégustation chez Florence et Philippe Meynard.



L'année 2020 a été très compliquée pour l'association de randonnée pédestre «Par Monts et Par Vaux». En effet, la mise en place, en mars, d'un confinement total lié à la pandémie Covid-19 a coupé beaucoup de liens sociaux qui représentent l'essence même de notre association.

De plus, associée à la crise sanitaire, une crise économique risque d'affecter durablement les entreprises locales. L'association souhaite à l'ensemble des acteurs économiques de surmonter cette crise.

Dans ces conditions difficiles, elle a dû annuler sur le champ toutes les randonnées prévues au calendrier du 2^e trimestre, avec peu d'espoir de reprendre avant l'été.

"Par monts et par Vaux" a néanmoins assuré ses randonnées d'été prévues dans "Le petit vacancier de Haute Saintonge" en respectant les consignes très strictes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. L'une d'entre elles s'est déroulée au départ de la châtaigneraie de Philippe et Florence Mesnard, l'occasion de faire découvrir leur production. Nous les remercions de cette visite.

Elle est restée très prudente en annulant le séjour "Bretagne" programmé début septembre, malgré le désappointement des adhérents inscrits.

L'Assemblée Générale s'est tenue, comme prévu,

début octobre, suivie de la randonnée départementale annuelle, à Pommiers-Moulon. Tout était bien reparti pour tous, en restant très prudents, et en appliquant strictement les consignes et directives de notre Fédération.

Mais l'annonce d'un deuxième confinement a bouleversé notre programme du 4^e trimestre car l'association a annulé la totalité des randonnées prévues aux mois de novembre et décembre.

Dès que possible, nous espérons vous proposer de nouvelles randonnées.

Nous informons nos adhérents que les inscriptions pour la saison 2020/2021 reçues à notre bureau seront traitées avant la fin de l'année.

Une bonne nouvelle pour terminer : la mise sur le marché de vaccins et la perspective de la vaccination permettront à l'association « Par Monts et Par Vaux » de continuer à proposer des programmes de randonnée à nos adhérents et à nos futurs adhérents.



Site internet : rando.pmpv.free.fr > cms
Contact : Tél : 05 46 04 20 03 (site internet)
ou 06 88 45 89 18 (président)
ou 05 46 04 18 15 (secrétaire)

TENNIS CLUB



Cette année, pas facile d'organiser des manifestations avec le Covid-19 " Je confine... je déconfiné "

Le 28 novembre, nous avons repris les cours de tennis ; le mercredi avec les enfants et le samedi avec les adultes à l'extérieur (salle interdite jusqu'au 20 janvier)

Tout est mis en œuvre pour que le protocole sanitaire soit respecté.

Le président et son bureau vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

Albert Sandré

22 LA VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES PÊCHEURS

Triste année 2020 pour tous. Le travail, les loisirs et tout ce qui fait la vie quotidienne, a été très perturbé.

Les pêcheurs, coincés comme beaucoup de bénévoles d'associations, sont restés à la maison. Seules, quelques journées ont été accordées en fin de saison (3 heures).

Nous espérons que 2021 pourra débloquer tous les métiers, les sports et les plaisirs, etc...

Le prix des cartes est inchangé avec une possibilité de parrainages de nouveaux jeunes pêcheurs.

Les parrains : cartes interfédérales, cartes personnes majeures (départementales) cartes femmes.

Tarifs :

Demi-tarif pour les bénéficiaires prenant une carte pour la première fois et personnes mineures (12 à 18 ans), Carte découverte gratuite jusqu'à 12 ans -

Espérons des jours meilleurs sur les rives de notre belle DRONNE.



Renseignements : Michel

Tel : 05.46.04.86.74 ou 06.72.08.56.61



BILAN DE LA SAISON 2020

En cette saison 2020 si particulière qui nous a souvent contraints à modifier, voir annuler notre programme de randonnée, prévu au calendrier. Nous avons pu, tout de même, maintenir 3 randonnées sur les 7 prévues dans le respect des règles de sécurité sanitaire imposées.

La première randonnée s'est déroulée en juin à Saint-Quentin de Chalais, la seconde en septembre à Cercoux et la dernière de la saison, la nocturne, fin octobre.

Nous tenons sincèrement à remercier les personnes qui nous ont accueillis pour nos départs et nos arrivées de randonnées.

Notre association a connu un bon taux de participation cette année, au niveau de nos adhérents habituels et de nouvelles recrues.

Nous espérons avoir apporté à tous les participants, un bon moment d'évasion à travers nos beaux chemins.

L'équipe R.D.N

AMICALE DES POMPIERS



Cette année très particulière restera à jamais gravée dans notre mémoire. Malgré le contexte actuel, les sapeurs-pompiers de Saint-Aigulin ont continué d'assurer les missions qui leur étaient confiées. Avec près de 350 interventions réalisées en 2020, le nombre est stable par rapport à 2019.

Le centre de secours compte 30 personnes (25 hommes et 5 femmes) composé de : 1 Officier Chef de centre, 2 Infirmiers, 10 Sous-Officiers (4 Adjudants, 6 Sergents), 17 Hommes du rang (6 Caporaux, 11 Sapeurs). Cet effectif est un minimum pour le bon fonctionnement et la bonne réalisation des interventions qui nous sont confiées. J'invite les personnes qui souhaiteraient s'engager avec nous, ou qui hésitent et qui souhaitent des renseignements sur notre activité, à prendre contact avec moi. Le mode de recrutement change, pour être de plus en plus personnalisé, avec par exemple l'engagement « Mission Unique ». Vous pouvez également passer nous voir le dimanche où l'équipe de garde vous accueillera et vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Les tournées de calendriers n'ont pu se réaliser dans de bonnes conditions cette année avec une partie de la distribution qui s'est faite par « boitage ». Ceux qui le souhaitaient ont eu la possibilité de faire un don à notre amicale, en venant nous les porter le dimanche, ou en les mettant dans notre boîte aux lettres. Les retours ont été nombreux et nous vous en remercions. Nous remercions également les personnes qui nous ont accueillis lors de notre passage pour la présentation du calendrier.

J'en profite pour remercier les commerçants et artisans, qui malgré les difficultés du contexte actuel ont participé à l'élaboration de ce calendrier.

Je remercie la municipalité de Saint-Aigulin, mais aussi celles de notre secteur de premier appel (Boscammant, La Genétouze, La Barde, Saint-Martin de Coux), qui nous soutiennent au quotidien dans l'accomplissement de nos missions, et de nos besoins.

L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021



Renseignements :

Capitaine BONNIN Christophe

06.71.90.73.94

ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme CASTILLO Céline - 58 rue Victor Hugo
Permanence à Saint-Aigulin :
Le lundi et jeudi de 14h à 17h
05.46.70.09.97

Permanence à Saint-Martin d'Ary :
05.46.04.45.97

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDEC

www.assedic.fr et le **3949**

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
Point Internet : Visio accueil
Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

5 Avenue de la Grange
17210 MONTLIEU LA GARDE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Tél. **05.46.04.44.33**

● CONCILIATEUR

Monsieur François HERNANDEZ
Permanence tous les 2^e mercredi de chaque
mois entre 9h et 12h à Montguyon.
Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Julie DE CARVALHO - **06.31.71.12.95**
Conseillère en insertion sociale et professionnelle
Saint-Aigulin : Mardi et vendredi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Montguyon : Un lundi matin sur 2,
mercredi matin : de 9h à 12h30
Le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

● M.S.A.P.

Maison de Service Au Public :

Saint-Aigulin : à La Poste
9h à 12h et de 13h45 à 16h30
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
Mairie de Montguyon :
9h à 12h et de 14h à 18h
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
CAF - Mission locale - MSA

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin, 17114 Saintes
Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
Antenne de Montguyon :
32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**

Soins au cabinet sur rendez-vous
Mme FISSIER Marie-Claude **06.81.56.59.15**

1 lot des Grands Champs - Soins à domicile
Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
2 place Jules Ferry
06.31.18.88.15

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme JULLIEN Véronique
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05.46.04.88.25
Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● DIÉTÉTICIEN

M. Baptiste RAMBAUD
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
06.46.03.41.29

● CABINET MÉDICAL

Docteurs BILLET Christelle et PETES Sandrine
05.46.04.88.11
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz
06.23.14.12.65
Av. Général Leclerc (ancien Trésor Public)

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20
En cas d'urgence seulement, faites le **15**

● MASSEUR, KINÉSITHÉRAPEUTE, OSTHÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andréa
3 rue Victor Hugo : **05.46.04.80.29**

● POMPES FUNÈBRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine
2 rue Victor Hugo - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
Gérant BONDU Patrick : **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen
et MASSONI Sabrina
05.46.04.83.66

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Tél : 05.46.04.10.13
En dehors de ces heures,
composez le **05.46.04.80.03**

● LA POSTE

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h
et de 13h45 à 16h30 (le jeudi à 16h15)
Le samedi de 9h à 12h
Heure limite de départ de courrier 15h
Tél : **3631**

● MÉDIATEUR de la REPUBLIQUE

M. Michel DUCOURE
Annexe du Conseil Général
72 - 74 Cours Paul Doumer - Saintes
Le Mardi et Mercredi : de 9h à 12h
Tél : **05.46.97.55.15**

● POMPIERS

Faites le **18** - Portable le **112**

● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction
Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



PHARMACIE FORT

10 rue G. Clémenceau - 17360 Saint-Aigulin
Tél : **05.46.04.80.32**

PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
Tél : **05.46.04.10.06**

PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
Tél : **05.53.91.42.47**

PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
Tél : **05.53.90.42.08**

PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit ou le **3237**

Numéro Audiotel : 0,34€ TTC / min

AGENDA CULTUREL ET SPORTIF

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LAVAL Elliot Patrick Pierre
né le 28 novembre 2020
RAMBAUD Ivannah Rose
née le 11 décembre 2020
AMBERT Méline
Née le 22 décembre 2020

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

CHAPUZET Jean
*décédé le 19 octobre 2020
à l'âge de 85 ans*
ARSICAUD Claude épouse DOUSSIN
*décédée le 31 octobre 2020
à l'âge de 88 ans*
ALKERMANN Jean-Paul Bernard
*décédé le 06 novembre 2020
à l'âge de 72 ans*
DURAND Julienne Andrée
*décédée le 12 novembre 2020
à l'âge de 94 ans*
HEULET Georgette veuve GRIMAUD
*décédée le 16 novembre 2020
à l'âge de 90 ans*
BARRIERE Jacquy André
*décédé le 17 novembre 2020
à l'âge de 80 ans*
JOUBERT Marie-Claude Yvette
épouse RIBOULAUD
*décédée le 21 décembre 2020
à l'âge de 75 ans*
NICOL Yves Maurice André
*décédé le 30 décembre 2020
à l'âge de 66 ans*

MESSES

*Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin*

JANVIER 2021

Samedi 30 : La Genètouze (18h30)

FÉVRIER

Samedi 6 : St-Martin-de-Coux et aussi pour
La Clotte (18h)

Samedi 20 : St-Martin-de-Coux (18h)

MARS

Samedi 6 : Le Fouilloux (18h)

Samedi 20 : La Barde (18h)

FETES PASCALES A SAINT AIGULIN

Dimanche 28 : bénédiction et messe des
Rameaux à Saint-Aigulin (10h30)

Jedi Saint 1^{er} Avril : Messe à Saint-Aigulin
(18h30)

Vendredi Saint 2 Avril : célébration de la

Croix à Saint-Aigulin (18h30)

Samedi Saint 3 Avril : vigile pascale à
Saint-Aigulin (18h30)

Dimanche de Pâques 4 Avril : messe à
Saint-Aigulin (10h30)

Tél. : 05.46.04.80.50

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissessaintaigulin.e-monsite.com